

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Prolongation du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) jusqu'à fin 2019 - Avenant n° 1

A l'issue de la commission permanente du Conseil Régional du 17 octobre 2014, la C.A.P.C. s'est vue attribuer 2 450 000 € pour la nouvelle génération de contrats régionaux, après avoir négocié un ensemble d'orientations relevant des objectifs prioritaires affichés par la Région :

- l'emploi et le développement économique,*
- les services à la population,*
- l'énergie et la mobilité durable,*
- la biodiversité, l'eau et les paysages,*
- le cadre de vie.*

La durée du contrat était établie pour une période triennale, de 2014 à 2016.

Les B.R.D.E. (Bourses régionales désir d'entreprendre) financièrement dotées dès le début de 2014 pour assurer la continuité de cette action, ont été reconduites, de même que les aides en faveur des manifestations d'intérêt intercommunal, dans le domaine artistique, économique, sportif, agricole, environnemental, Les porteurs de projets adressent désormais leur demande directement à la Région.

La C.A.P.C., bénéficiaire de la politique de la ville via le contrat de ville conclu le 4 juin 2015, est appelée à mobiliser les financements régionaux à l'intérieur du CRDD.

Afin de s'aligner sur les deux autres politiques contractuelles régionales (Limousin et Aquitaine) de la future région agrandie, Poitou-Charentes a décidé de doubler l'enveloppe allouée au CRDD, en repoussant le terme à 2019, soit un total de crédits de 4 900 000 €.

La date limite de l'engagement des opérations et actions éligibles est désormais fixée au 31/12/2019.

Sur l'enveloppe globale, les objectifs prioritaires représentent une part de 3 280 000 €. La Région demande que 40% des crédits, au minimum, relevant de cette ligne soient engagés avant le 31/12/2016, sous peine de perdre les crédits non engagés. Il conviendra par conséquent de concrétiser des demandes à une hauteur d'au moins 1 312 000 € sur l'enveloppe des priorités régionales.

Ces engagements représentent déjà 656 419 € au 4 novembre 2015.

Les autres enveloppes du CRDD seront portées à 900 000 € pour les BRDE, 600 000 € pour les manifestations, et 120 000 € pour l'aide à l'animation de l'atelier de la création.

* * * * *

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 novembre 2015

n°3

page 2/2

VU les délibérations de la commission permanente du conseil régional en date du 13 septembre 2013 et du 29 novembre 2013, décrivant le nouveau mode de contractualisation avec les territoires du Poitou-Charentes,

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional en date du 17 octobre 2014, définissant les modalités de mise en oeuvre des C.R.D.D. avec les neuf communautés d'agglomération de la région, définissant les modalités de contribution de la région aux nouveaux contrats de ville,

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional en date du 25 septembre 2015 relative à la prolongation du CRDD 2014 – 2016 jusqu'à la fin 2019,

VU le contrat régional conclu par la CAPC avec la Région en date du 12 janvier 2015,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la CAPC de s'inscrire dans la politique contractuelle régionale pour soutenir ses opérations, ainsi que celle des acteurs du territoire visés par les priorités régionales, sur la période admise dans les autres politiques contractuelles s'étalant de 2014 à 2020,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation au Contrat Régional de Développement Durable jusqu'à l'année 2019 incluse, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 20/11/2015

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/2015

n° 6816

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER